### Bon à savoir:

## ECONOMIC DEVELOPMENT BOARD OF MADAGASCAR (EDMB)



Agence officielle de promotion des investissements à Madagascar, à la disposition des sociétés et startups :

- Guichet Unique pour : la création d'entreprise, l'obtention de permis-licences-autorisations et visas, etc.
- Services gratuits, confidentiels et personnalisés :
   Planning, fournitures d'informations économiques
   fiscales et sectorielles, textes et procédures,
   régimes fiscaux et douaniers, organisations de
   rencontres avec les décideurs clés et partenaires
   locaux, coûts des facteurs, etc.
- Divers **conseils** sur les fournisseurs, locaux, liaison avec l'Administration, etc.
- Service aftercare



Unité DGI 032 12 012 16 034 20 670 50 034 20 548 53

#### F-HFTRA MADAGASCAR



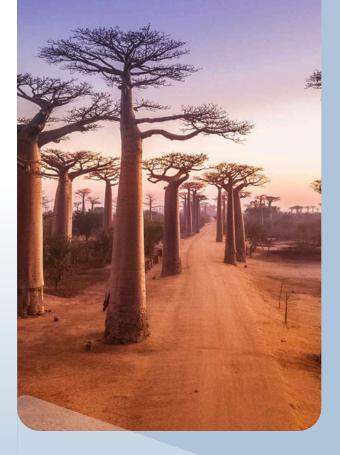
Portail officiel de **téléprocédures fiscales** de la Direction Générale des Impôts de Madagascar, à la disposition des **sociétés et start-ups** :

- Transmission et visa des états financiers par les experts comptables
- Télédéclaration des impôts et taxes
- Télépaiement via le module e-Payment



Cellule e-Hetra ehetra@impots.mg

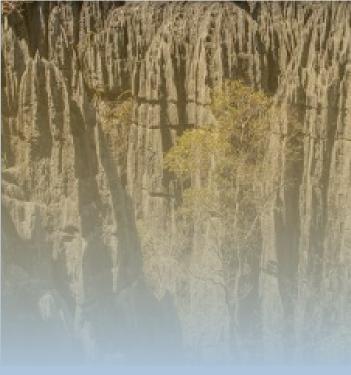
032 12 015 04 034 13 503 49 034 49 431 41















## **EXONERATIONS**

#### IMPOT SUR LE REVENU DES CAPITAUX MOBILIERS (IRCM)



- Exonération des intérêts des emprunts contractés pour la réalisation d'investissements octroyés par des organismes de financement extérieur : Article 01.04.10 du CDI



#### IMPOT DE LICENCE (IL)

- Exonération de l'impôt de licence pour les restaurateurs et hôteliers-restaurateurs, les exploitants d'hôtel-bar-restaurant, de bar-restaurant qui ont obtenu une autorisation d'exploitation ou d'ouverture auprès des Représentants du Ministère chargé du Tourisme : Article 10.06.06.10° du CDI



#### IMPOT FONCIER SUR LA PROPRIETE BATIE (IFPB)

- Exonération de 5 ans des nouvelles constructions, des reconstructions, des additions de constructions à compter de l'année d'achèvement : Article 10.02.04 du CDI

## TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE (TVA)



- Exonération de la TVA des acquisitions des matériels de production dans le cadre des énergies renouvelables : **Article 06.01.06 du CDI**
- -Droit à déduction de la TVA :
- ayant grevé les acquisitions faites par le crédit bailleur sur les biens objet du leasing, mis à la disposition du crédit preneur quelle que soit la nature des biens, exclus ou non du droit à déduction de la TVA: Article 06.01.17. 3° a) du CDI
- lors des règlements des loyers par le crédit preneur pour les biens non exclus selon les dispositions de l'article 06.01.18. : Article 06.01.17.3° b) du CDI
- Droit à déduction de la TVA grevant les achats de produits pétroliers suivant les tarifs douaniers 27 10 19 31, 27 10 19 32, 27 10 12 12, nécessaires à l'alimentation et au fonctionnement de leur groupe électrogène au cas où leur établissement d'exploitation se trouve dans une localité non encore desservie en électricité
- Remboursement de crédit de TVA issus des investissements éligibles : Article 06.01.24 du CDI



# REDUCTIONS D'IMPOTS



- Réduction d'impôt sur investissement égale à l'impôt sur le revenu correspondant à 20p.100 de l'investissement réalisé sans excéder 50p.100 de l'impôt effectivement dû : Article 01.01.14-C-1 du CDI



#### DROIT D'ENREGISTREMENT (DE)

- Réduction de moitié du droit de vente pour l'acquisition d'immeubles affectés exclusivement à l'industrie touristique : **Article 02.08.15 du CDI** 

## TAXE SUR LES CONTRATS D'ASSURANCE (TCA)



- Taux réduit à 7p.100 pour les assurances contre l'incendie des biens affectés à une activité industrielle, commerciale, agricole, artisanale, minière, touristique ou de transport : **Article 02.06.02 du CDI**